LADEPECHE.fr
lundi 06 septembre 2021, Saint Bertrand

Pamiers : des déchets du BTP sur les bords de l'Estrique font l'objet d'une plainte

L'association de protection des rivières avait déjà alerté la mairie, il y a deux ans. Photos Le Chabot.

- Publié le 04/09/2021 à 05:14 , mis à jour à 12:32

l'essentiel

Entre Escosse et Bézac, au lieu-dit La Plaine, sur la commune de Pamiers, une décharge non-déclarée inquiète l'association Le Chabot, qui a déjà porté plainte.

Des blocs de béton ferraillés, des morceaux de placo plâtre, des tuiles, des briques, des gravats de toute nature, quelques plastiques, du bois de charpente, d'apparence cette décharge ressemble à s'y méprendre à un dépôt réglementé. Reste que sur les bords de l'Estrique, au lieu-dit *La Plaine* en bordure de la RD 119 entre Escosse et Bézac, les monceaux de gravats n'ont rien d'une décharge officielle. L'association Le Chabot, elle, n'a aucun doute.

"Nous sommes face à une décharge sauvage", estime le secrétaire de l'association de protection des rivières ariégeoises. Le sujet n'est pas nouveau mais il n'est toujours pas définitivement réglé. En 2007, le SYRRPA (Syndicat de restauration des rivières de la Plaine de l'Ariège) aujourd'hui intégré au Symar Val d'Ariège (Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège) avait procédé à des travaux. De nouveau avisé en septembre dernier que la décharge était toujours en "activité", le Chabot a relancé le Symar. Le 22 septembre 2020, le syndicat répond :

En 2007, c'était une grosse décharge sauvage privée, nous n'avions traité que ce qui était de notre ressort, soit ce qui était dans le cours d'eau ou menaçait d'y tomber et nous espérions que ce soit définitivement purgé".

L'association n'a cependant attendu ces derniers jours pour agir. En octobre 2019, elle adresse un courrier à la mairie de Pamiers. "Malheureusement, il est resté sans réponse", constate amer le secrétaire du Chabot. Bis repetita, un an plus tard. La même information est transmise à la ville avec quelques photos à la clé, histoire d'appuyer les dires. De guerre lasse, le Chabot a déposé plainte le 3 septembre 2020 à la gendarmerie de Saint-Girons. Là encore, les choses sont restées en l'état. Enfin presque. Il y a quelques jours, Alain Rochet, le premier adjoint au maire a pris le taureau par les cornes (*lire encadré*).

De son côté le Chabot a aussi décidé de transmettre son dossier à France Nature Environnement. "Ils ont des services juridiques et vont à nouveau alerter le parquet de Foix", conclut l'association ariégeoise.

Une lettre adressée au propriétaire de la décharge

Alain Rochet, le premier adjoint au maire s'est rendu sur le site de La Plaine à la mi-juillet. "Manifestement, explique l'élu appaméen, on a à faire à une décharge tout à fait illicite. J'y ai même vu un bulldozer", confie-t-il. Avant d'engager d'éventuelles poursuites, le bras droit de Frédérique Thiennot a adressé une lettre au propriétaire de terrain lui enjoignant de nettoyer les lieux.

B.H.